



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 7 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections des conseillers municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : déclarations de candidatures

Les déclarations de candidatures pour toutes les communes du département seront reçues dans les conditions suivantes :

Dates et horaires d'enregistrement des candidatures

1 - Pour le premier tour : du lundi 10 février à 8h30 au jeudi 6 mars 2014 à 18h00

- Du lundi 10 février à 8h30 au mercredi 5 mars, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Le samedi 1^{er} mars de 9h00 à 12h00 (fermé l'après-midi sur les 3 sites) ;
- Le jeudi 6 mars de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.

2 – Dans l'éventualité d'un second tour :

- le lundi 24 mars de 13h30 à 16h30 et le mardi 25 mars 2014 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18 heures.

Lieux de dépôt des candidatures

Les déclarations de candidatures sont **obligatoires pour tous** et doivent être **déposées** :

- à la préfecture, (*Entrée «Bd de Vernon face au lycée du Sacré-Cœur»*) pour les candidats des communes de l'arrondissement de Privas ;
- à la sous-préfecture de Tournon sur Rhône (*3, rue Boissy d'Anglas*), pour les candidats des communes de l'arrondissement de Tournon sur Rhône ;
- à la sous-préfecture de Largentière (*23, rue Camille Vielfaure*) pour les communes de l'arrondissement de Largentière.

Possibilité de prendre rendez-vous avec le service chargé de la réception des candidatures :

à la préfecture - Bureau des élections - Tél. : 04 75 66 50 00
à la sous-préfecture de Tournon sur Rhône - Tél. : 04 75 07 07 76 (ou 04 75 07 07 70)
à la sous-préfecture de Largentière - Tél. : 04 75 89 90 90

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle - Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr